Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 646 Subvention et convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz (13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Union des Musiciens de Jazz, dont le siège social est situé 19, rue des Frigos Paris 75013 Paris et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Union des Musiciens de Jazz.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association Union des Musiciens de Jazz, située 19, rue des Frigos (13e), au titre de ses activités en 2011. X01330 2011_02821 n°simpa 20592.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.